



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 31532

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Clergeau attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur l'enseignement de l'allemand en France et plus généralement du choix que font actuellement les enfants. La réconciliation franco-allemande a été une remarquable entreprise humaine. Elle a créé un précédent historique qui lie nos deux peuples. Aujourd'hui, les efforts des gouvernements à travers la chaîne européenne Arte et les moyens de l'Office franco-allemand pour la jeunesse entendent poursuivre cet élan fondateur. Les relations économiques et la construction européenne commandent que l'on poursuive dans la même voie. Cependant, l'enseignement de l'allemand en France pose problème par sa désaffection au moment où il faudrait au contraire en consolider l'implantation. Au-delà du problème de l'enseignement général des langues dans notre pays, il est important de reconsidérer la place de l'allemand. Elle lui demande de bien vouloir lui faire connaître les moyens mis en place pour faciliter la diversification de l'enseignement des langues, pour assurer la possibilité effective de choisir l'allemand dès le CM2, et de pouvoir également choisir cette même langue en sixième sans en avoir fait le choix dès le CM2.

Texte de la réponse

La maîtrise des langues étrangères est aujourd'hui le gage d'une ouverture des élèves sur le monde en même temps qu'un facteur d'insertion sociale et professionnelle. Elle constitue à ce titre une priorité dans la formation des jeunes. Cette formation doit être assurée dans diverses langues étrangères et notamment en allemand. Pour répondre à ces besoins, une réflexion globale sur l'enseignement des langues étrangères a été menée au sein du ministère de l'éducation nationale de la recherche et de la technologie. Elle vise à améliorer le niveau de nos élèves en langues vivantes, notamment en communication orale. La généralisation de l'enseignement des langues vivantes à l'école primaire, sous la forme d'un véritable apprentissage, devrait constituer un facteur important de l'amélioration des compétences linguistiques des élèves. A la rentrée 1998, la majorité des élèves des classes de CM 2 ont bénéficié d'un enseignement régulier de langue vivante. Cette mesure sera étendue aux CM 1 en septembre 1999. La langue étudiée à l'école primaire sera choisie par les parents parmi celles offertes dans le collège du secteur en sixième. Ainsi, une réelle continuité pourra être établie avec le collège, qui permettra une amélioration des performances des élèves en langues vivantes et des classes d'allemand seront ouvertes dès lors qu'un nombre suffisant de parents le demanderont. En outre, il a été demandé aux recteurs d'établir, dans chaque académie, une carte des langues afin d'équilibrer davantage l'offre d'enseignement en langues étrangères, y compris dans les filières professionnelles. Par ailleurs, afin d'informer sur leur langue respective, l'Allemagne et la France ont décidé de chercher des voies nouvelles ; les grandes orientations de cette politique ont été définies lors du dernier sommet franco-allemand de Weimar. Un groupe de travail est chargé de préparer l'expérimentation de nouvelles méthodes d'enseignement fondées sur le pilotage de projets et de rencontres notamment grâce au recours aux technologies de l'information et de la communication. Une brochure présentant aux élèves et à leurs parents les avantages culturels et professionnels que leur offre l'étude de l'allemand et du français a été élaborée sous la responsabilité du ministère des affaires étrangères. Cette brochure bilatérale France-Allemagne sera doublée d'une information plus générale, produite par le ministère de

l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et l'ONISEP, sur la diversité et la richesse des langues offertes dans notre système éducatif.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Françoise Clergeau](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31532

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3560

Réponse publiée le : 30 août 1999, page 5147